

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 36

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'association Arte Chavalo. Exercice 2017.

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
13130**

PRESENTATION

L'association Arte Chavalo, présidée par Monsieur Patrick Desbouigues, dont le siège est situé au 93 la Canebière, boîte aux lettres n° 25, 13001 Marseille, œuvre depuis 2009 à la reconnaissance et à l'intégration sociale, culturelle et éducative des enfants des bidonvilles marseillais.

L'association Arte Chavalo a la particularité de proposer un éventail d'activités artistiques éducatives le plus vaste possible: des ateliers (atelier préscolaires, cirque, théâtre, peinture, travaux manuels, danse, chant, musique, jardinage...) et des sorties culturelles et ludiques (musée, festivals, spectacles, parcs, plage, stage d'initiation). Ces activités créent et entretiennent un lien social, comblent partiellement un vide éducatif.

L'association soutient aussi, quand c'est possible les familles pour ;

- accéder à un logement pérenne ;
- accéder aux mêmes avantages dont bénéficient d'autres enfants (ex : l'inscription aux centres sociaux) ;
- accéder à l'emploi, qui est la base leur permettant réellement de sortir de la précarité et d'avoir accès à tous les autres droits.

Parmi les familles que nous avons accompagnées depuis 2009, environ une quinzaine a eu accès à des droits grâce au suivi social et aux liens avec les partenaires mandatés.

L'action de cette association permet l'intégration des familles, la protection et la prévention en direction des enfants.

En effet, dans un contexte de grande précarité, les interventions s'inscrivent dans une aide à la fonction parentale et visent à participer à la prévention d'éventuels accueils à l'aide sociale à l'enfance.

DEMANDE POUR L'EXERCICE 2017

Pour le fonctionnement de ces ateliers, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 99 000 € et sollicite une aide de 10 000 € auprès de la Collectivité.

Les autres financements attendus sont :

- Etat : 5 000 €
- CUCS : 10 000
- Commune : 5 000 €
- ANP : 34 800 €
- Fond social européen : 15 000 €
- Autres : 19 200 €

CONCLUSION

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 7 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental, après signature de la convention de subvention de fonctionnement selon le modèle approuvé par la délibération de la Commission permanente.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir :

- fixer à 7 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Arte Chavalo ;
- m'autoriser à signer, avec la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 mars 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL